



OCTOBRE 2018  
N° 5

AU SOMMAIRE

PAGE

**2** Le mot du président

**Le TCS, toujours à vos côtés!**

PAGE

**3** Premier Rallye des familles

**Un succès appelé à être répété**

PAGE

**3** Aventure 4x4 2018

**Rendez-vous le 3 novembre à Bure**

PAGE

**4** La rubrique juridique

**A propos des accidents de moto sans casque**

PAGE

**5** Avantages pour nos membres

**50% de rabais sur la protection juridique**

PAGES

**5-6** TCS Camping-Club Jurassien

**Sortie du Jeûne fédéral**

**Karting Indoor de Develier le 1<sup>er</sup> décembre**

PAGE

**6** Marché automobile suisse

**Vers les 300'000 véhicules vendus**

PAGES

**7-8** Signez notre initiative!

**Pour des plaques moins chères dans le canton du Jura**

**Délai de reddition des textes à paraître dans l'encart 6/2018: 8 novembre**



**Venez rendre visite au stand de la Section jurassienne du TCS au Forum de l'Arc du 7 au 11 novembre**

*Le Forum de l'Arc, à Moutier, accueillera, cette année, le stand de la Section jurassienne du TCS.*

Venez à notre rencontre à Moutier Expo (7-11 novembre), au Forum de l'Arc. Vous y découvrirez le stand de la Section jurassienne du TCS et ferez connaissance avec le visage de celui-ci, Céline Burkhalter, qui représente le point de contact mobile de notre section qui, rappelons-le, couvre les territoires du canton du Jura et du Jura bernois.

Elle est joignable tous les matins, **du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30, au tél. 079 288 39 38 (celine.burkhalter@tcs.ch).**

Vous aurez la possibilité, à Moutier, de découvrir plus avant toute l'étendue de nos prestations de premier ordre, en termes notamment d'assurances diverses (à ce propos, voir page 5). Des concours seront également mis sur pied.

Nous nous réjouissons donc de vous rencontrer et de vous présenter tous les avantages que revêt la qualité de membre du plus grand club suisse de la mobilité.

*Didier Walzer*



## CONTRÔLES OFFICIELS

Tous les véhicules en circulation disposant d'une plaque minéralogique sont soumis aux contrôles périodiques officiels.

Les voitures de tourisme doivent subir les contrôles suivants :

- pour la première fois cinq ans après leur première mise en service; ensuite après trois ans, puis tous les deux ans (5 - 3 - 2 - 2);
- les voitures mises en circulation en 2013 doivent subir un contrôle périodique.

## IMPRESSUM

Section jurassienne du TCS  
St-Germain 20, 2853 Courfaivre

### Président de la section

Pierre-Arnauld Fueg, route de Fontenais 11,  
2900 Porrentruy, tél. 079 372 66 74  
Courriel : pafueg@cabinetfueg-law.ch

### Rédaction / Président de la commission de communication / Publicité

Didier Walzer, 25, rue de la Penesse  
2852 Courtételle,  
courriel : didier.walzer@bluuewin.ch

### Point de contact TCS

Possibilité pour les membres de la Section jurassienne de prendre contact, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30, au numéro 079 288 39 38 courriel : celine.burkhalter@tcs.ch

### Internet

Courriel : sectionju@tcs.ch  
www.tcsju.ch  
www.snowup-interjurassien.ch

### PAO et impression

Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, 6, route de Courroux, 2800 Delémont, www.pressor.ch

Tirage : 22000 exemplaires

Parution : Six fois par an

Editeur : Touring Club Suisse, Genève



## SECTION NEUCHÂTELOISE DU TCS CENTRE DE FONTAINES

Rue de l'Industrie 2, 2046 Fontaines  
Tél +41 32 853 36 49  
Tél +41 32 853 67 27  
Fax +41 32 853 67 17  
sectionne@tcs.ch  
www.tcs.ch/www.tcsne.com

## Le mot du président

# Le TCS, toujours à vos côtés !



Cher-ère-s Membre-s,

Aujourd'hui, il n'est pas rare d'entendre des remises en question sur les fondamentaux de notre Etat, de nos valeurs ou tout simplement d'éléments de la vie qui nous sont communs et chers.

### Le TCS, à quoi ça sert ?

C'est ici le lieu et probablement le moment d'apporter certains éléments de réponse.

Le TCS sert notamment à vous défendre, à vous assister et à vous dépanner. En d'autres termes, le TCS est toujours à vos côtés lorsque vous en avez besoin, que ce soit sur la route ou dans vos intérêts d'usager de la route, quel que soit votre mode de déplacement.

Sans faire de politique, le TCS défend vos intérêts tant sur le plan national que régional.

Votre section a pu le faire avec succès lors des votations fédérales sur l'augmentation du prix de la vignette parce que son affectation n'allait pas exclusivement à la création d'un fonds routier. Elle l'a également fait pour le percement d'un deuxième tube au Gothard et pour la création du fonds routier FORTA.

Le 23 septembre dernier, grâce notamment au soutien du TCS et de sa Section jurassienne, le contre-projet à l'initiative Pro Vélo a été plébiscité tant dans le Jura que dans le Jura bernois, ce qui permettra, à terme, de dissocier les flux de véhicules afin d'en augmenter la fluidité, favorisant ainsi la sécurité routière.

Aujourd'hui, et comme j'ai pu vous l'exposer dans mon précédent éditorial, le TCS estime que les Jurassiens soumis à la taxe véhicule paient beaucoup trop par rapport aux autres cantons suisses, mais également que l'utilisation de cette taxe ne correspond pas à l'usage qui devrait en être fait.

En effet, elle n'est aujourd'hui pas affectée exclusivement à la construction, à l'entretien et à l'exploitation du réseau routier, ce qui nuit à la qualité de nos routes. Il est enfin paradoxal de constater que les usagers jurassiens de la route paient proportionnellement la taxe souvent la plus chère de Suisse, alors que ce canton est celui qui investit le moins dans son réseau routier.

Le TCS défend des prestations de qualité au meilleur coût !

C'est ainsi qu'il a lancé l'initiative pour des plaques moins chères sur le territoire jurassien.

La Section jurassienne du TCS, ainsi que le comité d'initiative, vous remercient dès lors de soutenir leur action en signant l'initiative publiée dans le présent bulletin et en renvoyant le coupon à l'adresse indiquée dans les meilleurs délais.

Le TCS, ça sert aussi à ça !

Pierre-Arnauld Fueg

Voir pages 7 et 8

## Premier Rallye des familles de la section

## Un succès appelé à être répété



Une journée placée sous le signe de la découverte et de la convivialité.

La première édition du Rallye des familles de la Section jurassienne du TCS a eu lieu le samedi 22 septembre sous un soleil radieux.

Huit équipages composés de plusieurs personnes sont parties de St-Ursanne pour se balader à travers l'Ajoie afin d'élucider des énigmes et de trouver le bon itinéraire pour arriver aux étangs de Cornol.

C'est dans une bonne ambiance que la journée s'est poursuivie avec le partage du repas de midi. Au menu : une choucroute garnie à Grandfontaine mitonnée par l'Amicale des vieilles traditions que nous remercions au passage de son bon accueil.

Pour la commission sportive, Martin Müller



Des indications de première main pour retrouver son chemin.

**4x4 BURE**  
2018

28<sup>e</sup> EDITION  
SAMEDI 3 NOVEMBRE

Section  
JURASSIENNE

## Un dépannage au top

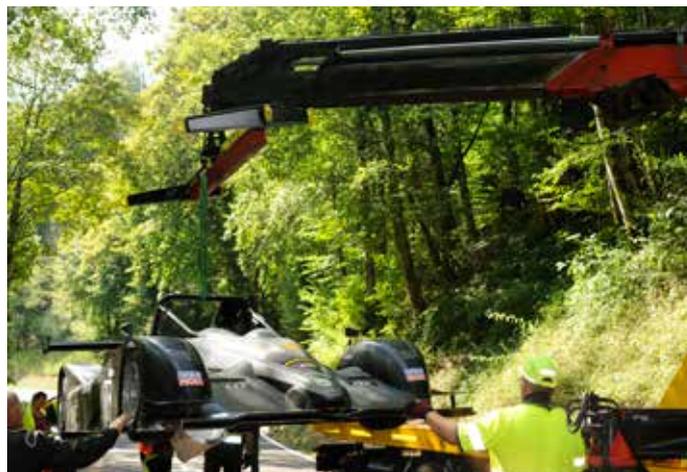
La Section jurassienne du TCS était présente, via un stand d'information et de ravitaillement, lors de la 75<sup>e</sup> course de côte internationale Saint-Ursanne - Les Rangiers, les 18 et 19 août 2018. Nous en avons parlé dans notre précédent bulletin. La présence du Touring Club Suisse a également été fort appréciée pour ses actions de dépannage de très grande qualité tout au long du week-end de la course.

La preuve par l'image !

dw



Une voiture de course en mauvaise posture...



...aussitôt emmenée par les dépanneurs du TCS.

4

BULLETIN DE LA SECTION JURASSIENNE DU TCS • N° 5 OCTOBRE 2018

### La rubrique juridique

## Accident de moto sans casque et réduction des indemnités



Les conducteurs d'une moto doivent obligatoirement porter un casque. La loi leur impose cette mesure de précaution particulière, en vertu de l'art. 3b al. 1 de l'Ordonnance sur les règles de la circulation (OCR). S'il n'est pas porté, une amende, de soixante francs, peut être infligée au conducteur par les forces de l'ordre.

Les conséquences financières peuvent cependant être beaucoup plus importantes en cas d'accident, notamment lorsque le motard qui ne porte pas de casque n'est pas fautif.

Dans un tel cas de figure, une indemnité lui est versée, suivant la gravité de

ses lésions, par les assurances sociales et l'assurance responsabilité civile du responsable de l'accident. L'indemnité peut être importante, surtout si le conducteur non fautif est gravement blessé. Son dédommagement sera cependant réduit s'il ne portait pas de casque au moment de l'accident.

Dans des jugements récents, la réduction s'est montée à 35% du montant total de l'indemnité. Une réduction de l'indemnité de 20% pour ne pas avoir verrouillé la jugulaire du casque a par ailleurs été validée il y a quelque temps par le Tribunal fédéral. Ainsi, dans les accidents graves, où

les dédommagements sont en principe élevés, le lésé qui ne portait pas de casque peut voir son indemnisation réduite de plusieurs dizaines de milliers de francs.

Les tribunaux estiment toutefois que la faute consistant à ne pas porter de casque protecteur pour un motocycliste ne constitue pas encore une faute grave.

Si tel était le cas, le lésé accidenté se verrait privé de toute indemnité.

Charles Poupon,  
avocat spécialiste FSA en responsabilité civile et droit des assurances, Delémont

## Avantages pour nos membres



## 50% de rabais sur la protection juridique circulation !

Toute personne (ou famille) souscrivant dès à présent à la protection juridique circulation bénéficie d'une réduction de 50%. Par exemple, la protection juridique individuelle coûte 35 fr. par an. N'hésitez pas, profitez-en immédiatement en vous approchant de notre point de contact mobile,

Céline Burkhalter, au tél. 079 288 39 38 ([celine.burkhalter@tcs.ch](mailto:celine.burkhalter@tcs.ch)).

## TCS Camping-Club Jurassien

## Sortie du Jeûne fédéral

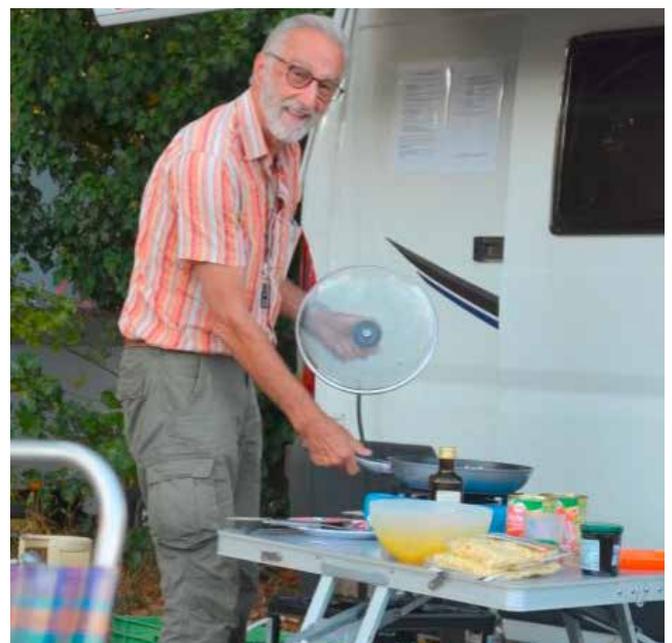
Une fois de plus, le soleil était au rendez-vous pour notre rencontre à Cernay. Superbe week-end avec la visite des jardins potagers, la découverte du sentier pieds nus, des boutiques, des jardins de fleurs du parc de Wesserling, ainsi que son Ecomusée, qui retrace l'histoire de l'évolution du textile.

Dimanche, Gérald nous a montré son talent de chasseur en nous amenant au ball-trap. Certains d'entre nous ont pu tester également le tir aux pigeons.

D'excellents repas nous ont été servis tout au long du week-end avec notamment le civet de sanglier et ses traditionnels accompagnements concoctés par Gérald et Edwige. Merci, c'était excellent, on en redemande !

Et pour couronner le tout, nous avons eu le plaisir d'accueillir 2 nouveaux équipages, soit un couple et une famille avec 2 enfants. Bienvenue à eux !

Merci aux GO



## Karting à Develier le 1<sup>er</sup> décembre



**Nous vous attendons nombreux au Karting Indoor à Develier, à 16 h.**

Dans un premier temps, nous observerons un peu ce qui se passe sur le circuit. Puis, vers 17 h, nous pourrions commencer les sessions de karting.

A 19 h, le repas sera servi sur place, à savoir :

fondue chinoise composée de 3 viandes fraîches (300 g par pers.)

3 salades maison - 3 sauces maison - frites fraîches.

**Prix : 68 fr. membres - 90 fr. non-membres - enfants jusqu'à 15 ans, gratuit.**

Le prix comprend 2 x 10 min. de karting et le repas.

**Alors, n'hésitez pas, venez !**

Inscriptions chez Marc-André Dubois au tél. 078 622 81 11

ou [stepmontfaucon@bluewin.ch](mailto:stepmontfaucon@bluewin.ch)

Jusqu'au 10 novembre 2018

Annelise Monnat

6

### Marché automobile en Suisse et au Liechtenstein

## Vers les 300'000 véhicules vendus en 2018

Au cours des neuf premiers mois de 2018, 225 286 nouvelles voitures ont été immatriculées en Suisse et dans la principauté du Liechtenstein.

Malgré un léger recul de 6197 véhicules ou de 2,7% par rapport à la même période de l'année précédente, le marché se trouve sur la bonne voie. L'importante barre des 300'000 nouvelles immatriculations devrait aussi être franchie en 2018 selon auto-suisse. Les deux derniers mois de l'année notamment seront déterminants pour dépasser ce niveau pour la huitième année consécutive.

En 2018, l'on constate une fois de plus que l'année automobile ressemble plutôt à un marathon qu'à un sprint.

Les 20'409 immatriculations (-4111, -16,8% par rapport au même mois de 2017) ne font certes pas de septembre une étape pleinement réussie.

Depuis le début du mois passé, seules les voitures de tourisme homologuées selon les nouvelles normes sur les gaz d'échappement Euro 6c ou 6d (-TEMP) peuvent être importées en Suisse.

L'introduction du cycle d'essai plus réaliste WLTP engendre en outre un travail nettement plus important de la part des constructeurs, ce qui se traduit par des retards au niveau de certaines réceptions par type.

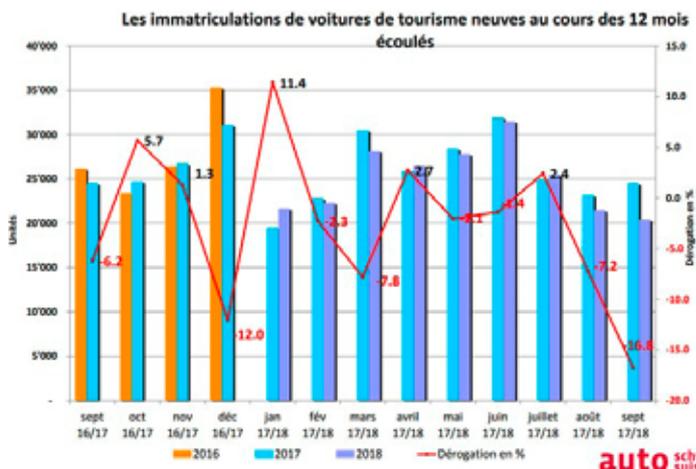
Or, rien ne change pour la course 2018 dans son ensemble et pour les prévisions d'auto-suisse, souligne le porte-parole, Christoph Wolnik : « Nous sommes absolument convaincus de pouvoir atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés malgré le passage au cycle WLTP. Le quatrième trimestre, en particulier les mois de novembre et de décembre, ont déjà joué un rôle important les années passées. Il en ira de même en 2018. »

En septembre, une évolution très réjouissante a concerné la part des propulsions alternatives. Se montant à 9,2%, ce taux correspond au meilleur résultat mensuel de tous les temps et se situe également clairement au-dessus de celui atteint en septembre 2017 (7,4%).

1330 ou 6,5% des voitures de tourisme, soit presque une voiture neuve sur quinze, étaient équipées d'une transmission hybride avec moteur à combustion et moteur électrique, et 2,6% étaient des véhicules à batterie électrique.

« La diversité des modèles, ainsi que la demande des propulsions alternatives, augmentent lentement, mais sûrement », analyse Christoph Wolnik. « Avec notre objectif 10/20, nous voulons atteindre jusqu'en 2020 une part de marché de 10% de voitures électriques et hybrides plug-in, qui – de concert avec les autres hybrides et les voitures à gaz et à hydrogène – joueront un rôle essentiel quant à la réalisation des objectifs de CO2. Le mois de septembre présente donc un petit avant-goût de l'évolution attendue au cours des années à venir », conclut Wolnik.

[www.auto.swiss](http://www.auto.swiss).



Le marché automobile en Suisse et au Liechtenstein au cours des 12 derniers mois.

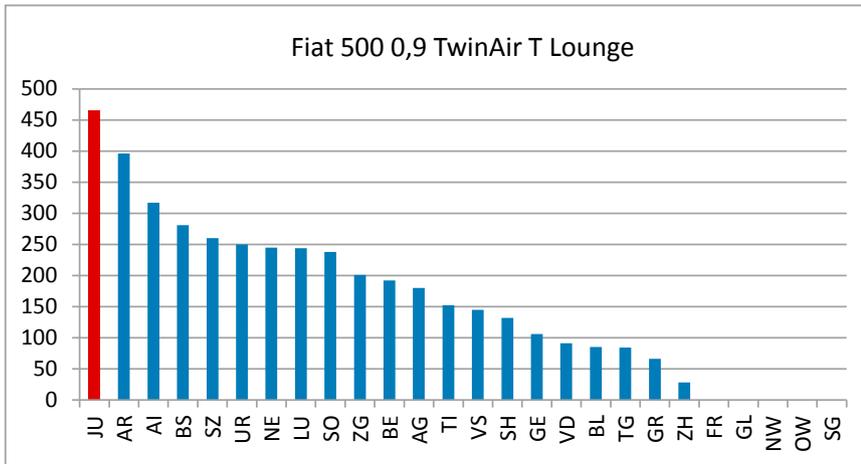
**La comparaison avec les autres cantons est consternante !**

**Le Jura à côté de la plaque !**

Le TCS a publié en 2016 un tableau comparatif du prix des plaques dans les différents cantons suisses.

Le TCS mentionne en particulier que le bon sens commande d'encourager les voitures peu polluantes mais constate que pourtant, ce principe n'est pas toujours appliqué en Suisse, les cantons fixant en toute autonomie le montant de l'impôt sur les véhicules.

On y apprend par exemple que le propriétaire jurassien d'une Fiat 500 débourse CHF 465.- alors qu'il ne paie pas un rouge centime dans 5 autres cantons et que la moyenne suisse est de CHF 160.- pour ce modèle de voiture bon marché et peu polluant ! Paradoxalement, si on choisit une voiture chère et plus polluante comme une Porsche 911 Carrera 4S PDK, on devra s'acquitter d'une taxe de CHF 638.-, un peu en dessous de la moyenne suisse qui est de CHF 697.-



Minimum 0.- (FR, GL, NW, OW, SG) / Moyenne suisse 160.- / Maximum 465.- (JU)

Le Jura encaisse près de CHF 30Mio pour les plaques et dépense moins de CHF 15Mio pour l'entretien, la construction et l'exploitation des routes, selon les chiffres communiqués.

De plus, une somme importante concernant la part cantonale à la construction de l'A16 n'est désormais plus dépensée!

De telles différences ne sont pas admissibles pour les Jurassiennes et les Jurassiens qui sont quasi dans tous les cas parmi ceux qui payent le plus cher.

**La base de calcul du Canton du Jura indexée sur le poids n'est plus adaptée !**

Une nouvelle base de calcul proposée par le TCS est déjà utilisée dans d'autres cantons et pourrait être appliquée (voir sur [www.jutropcher.ch](http://www.jutropcher.ch))

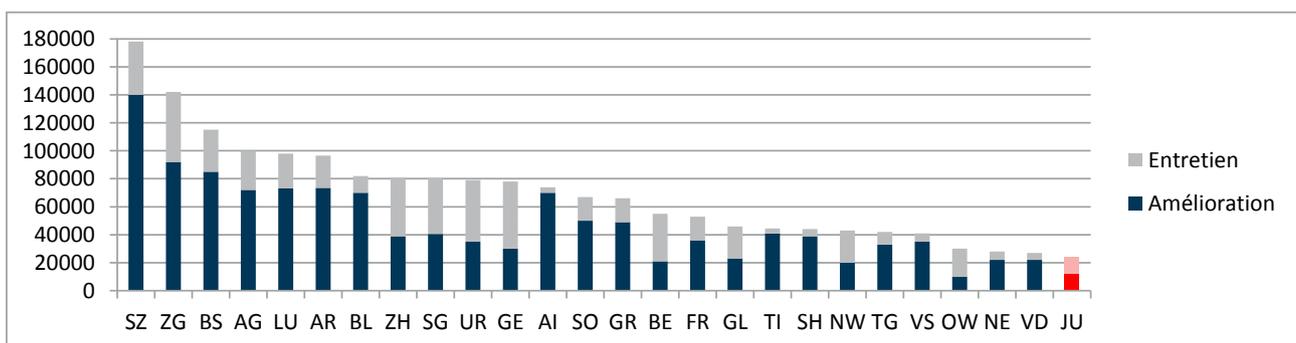
**L'article 10 de la loi jurassienne sur la circulation routière (RSJU 741.11) n'est pas respecté dans le Jura !**

Cet article dit que :

Le produit de l'impôt est affecté **exclusivement** :

- a. à la construction, à l'entretien et à l'exploitation des routes cantonales et des routes nationales qui traversent le territoire jurassien;
- b. aux subventions pour la construction des routes communales dans la mesure prévue par la législation sur la construction et l'entretien des routes.

**Le canton du Jura est celui qui investit le moins par km de route de toute la Suisse !**



Source : infra-suisse avril 2017 (Compte d'infrastructure routière de l'OFS)



## Initiative cantonale jurassienne

# Les plaques moins chères !



**Les citoyennes et les citoyens soussignés, ayant le droit de vote dans le canton,**

- constatant que le montant de l'impôt jurassien sur les véhicules à moteur est parmi les plus élevés de Suisse ;
- constatant que les chiffres 2016 du TCS donnant une moyenne suisse pour différentes catégories de véhicules démontrent que les tarifs jurassiens sont clairement plus élevés que dans les autres cantons ;
- constatant que le Jura est le canton suisse investissant le moins par kilomètre sur ses routes ;
- considérant que la méthode de calcul basée sur le poids des véhicules n'est plus adaptée ;
- constatant qu'il existe des méthodes de calcul plus adéquates tenant compte également de critères environnementaux ;

**demandent que le mode de calcul de l'impôt sur les véhicules soit modifié dans le but de s'approcher significativement de la moyenne suisse par catégories.**

**Le Parlement est invité à modifier la législation en la matière.**

Type de l'initiative : rédigée en termes généraux.

Référence légale : art. 75, al. 1 de la Constitution jurassienne ; art. 85 ss et 91 de la loi jurassienne sur les droits politiques du 26 octobre 1978.

Clause de retrait : conformément à l'art. 91, al. 3 de la loi jurassienne sur les droits politiques, le comité d'initiative, statuant à la majorité de ses membres, peut décider le retrait de la présente initiative.

**Peuvent signer cette initiative :**

- les citoyennes et citoyens suisses, âgés de 18 ans et plus, domiciliés depuis 30 jours au moins dans la République et Canton du Jura,
- les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans et plus, inscrits sur les registres de la République et Canton du Jura, soit dans leur commune d'origine, soit dans leur commune politique de domicile antérieur,
- les étrangers, âgés de 18 ans et plus, domiciliés depuis 10 ans en Suisse et une année au moins dans la République et Canton du Jura.

Les indications apposées ci-dessous doivent être manuscrites et rédigées par le signataire lui-même. Le comité d'initiative se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.

**Commune / village :** \_\_\_\_\_

	Nom	Prénom	Année de naissance	Adresse (rue et N°)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser blanc)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Adresse pour le retour des feuilles, même partiellement remplies :

L'autorité compétente de la Commune de \_\_\_\_\_ atteste que les \_\_\_ signatures ci-dessus remplissent les conditions légales.

**TCS Section jurassienne  
St-Germain 20  
2853 Courfaivre**

Date, signature et sceau de l'autorité communale compétente

E-mail : [info@jutropcher.ch](mailto:info@jutropcher.ch) (attention ne pas envoyer les feuilles signées par mail !)

[www.jutropcher.ch](http://www.jutropcher.ch)

**Comité d'initiative** : Raoul Jaeggi (président), Rue du Chételon 7, 2854 Bassecourt/ Pierre-Arnauld Fueg (TCS Section jurassienne), St-Germain 20, 2853 Courfaivre/ Sébastien Lovis (ACS, Section Les Rangiers), Avenue de la Gare 50, 2800 Delémont/Pauline Queloz, Le Chésal 3, 2364 St-Brais/Stéphane Theurillat, Rue des Marchands 18, 2900 Porrentruy/Philippe Eggertswyler, Champs des Rochattes 6, 2900 Porrentruy/Damien Chappuis, Rue de Raimontpierre 8, 2800 Delémont/Edgar Sauser, Cerneux-Lombard, 2345 Les Breuleux/Alain Bohlinger, Rue des Jonnières 10, 2900 Porrentruy/Yves Gigon, Pierre-Percée 38, 2950 Courgenay/Lionel Montavon, Rue de la Saline 14, 2823 Courcelon/Afrim Ramnabaja, Rue du Vieux-Château 27, 2800 Delémont.

